

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Communauté de Communes du Val de Vienne

24 avenue du Président Wilson

87700 Aixe sur Vienne

Téléphone : 05.55.70.02.69

Fax : 05.55.70.02.47

Adresse internet : <http://www.valdevienne.fr>

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

Construction d'une maison de santé - Construction de la maison de santé pluridisciplinaire du Val de Vienne

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Place du Champ de foire

87700 Aixe sur Vienne

Code NUTS : FRI23

CPV global à la consultation

CPV principal : 45210000-2

CPV additionnel 1 : 45223220-4

CPV additionnel 2 : 45261100-5

CPV propre à chaque lot

Conformément à l'article 6 du décret relatif aux marchés publics, le titulaire doit obligatoirement respecter les éléments à caractère environnemental définis dans les pièces techniques.

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Terrassements - VRD

Lot n°2 Gros oeuvre

Lot n°3 Charpente Bois - Bardage Bois
Lot n°4 Couverture Zinc
Lot n°5 Couverture étanchée
Lot n°6 Menuiseries exterieures aluminium - occultations
Lot n°7 Menuiseries interieures bois
Lot n°8 Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds
Lot n°9 Revêtements de sols souples et céramiques
Lot n°10 Peinture - Revêtements muraux
Lot n°11 Electricité
Lot n°12 Plomberie - Sanitaire
Lot n°13 Chauffage - Ventillation

L'acheteur exige le chiffrage de variantes mais les variantes proposées par l'opérateur économique ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %
Cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou éventuellement une caution personnelle et solidaire.

Une avance est prévue. Son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu de l'article 48 de l'ordonnance relative aux marchés publics, compte exclure les candidatures se trouvant dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 7 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature avec formulaires français :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 2 ans.
- Chiffre d'affaires général et annuel minimum exigé de :
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché
- Indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Présentation de candidature sous forme de DUME:L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernées et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 20.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 45 %.

2. Critère Valeur environnementale pondéré à 5 %.

La valeur environnementale des prestations sera appréciée au regard du contenu du mémoire technique et des fiches techniques ou liste de matériaux utilisés.

3. Critère Valeur technique pondéré à 50 %.

Valeur technique

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2018-005

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/05/2018

Date limite de réception des offres : 22/06/2018 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Le marché s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires :
MSP du Val de Vienne

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de LIMOGES

Service pour renseignements sur recours

Tribunal Administratif de LIMOGES

1 cours Vergnaud

87000 LIMOGES

Tél: 05.55.33.91.55

fax : 05.55.33.91.60

Conditions de remise des candidatures

Pour les candidats transmettant leur candidature par voie électronique, il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant : <https://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Les documents relatifs à la candidature seront signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics. **Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.** La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif :

Communauté de Communes du Val de Vienne - Service Marchés Publics

Adresse : 24 avenue du Président Wilson

87700 Aix sur Vienne

Tél : 05.55.70.44.13

Fax : 05.55.70.02.47

- pour les renseignements d'ordre technique :

SPIRALE ARCHITECTES

Adresse : 11 rue des Tanneries

87000 LIMOGES

Tél : 05.55.10.25.37

Fax : 05.55.77.44.00

Mél : spirale87@wanadoo.fr

Adresse de remise des offres :

Communauté de Communes du Val de Vienne

Correspondant :

Adresse : 24 avenue du Président Wilson

87700 Aix sur Vienne

Tél : 05.55.70.02.69

Fax : 05.55.70.02.47

Adresse Internet : <http://www.valdevienne.fr>

Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30